

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4920

présenté par  
M. Simian

-----

**ARTICLE 56**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il faut être girondin. Tout ne se décide pas à Paris.

Avec la définition de ces zones, les maires ne pourront plus faire évoluer les PLU alors qu'ils doivent pouvoir avoir la main sur les zones naturelles afin de pouvoir les faire évoluer si besoin.